

**URB/20064 : Demande de permis d'urbanisme pour construire une extension à l'arrière sur 4 niveaux; Rue Verboeckhaven 44; introduite par Monsieur Murat BAGCI Rue Verboeckhaven, 41 à 1210 Bruxelles.**

## **AVIS**

Considérant que le bien concerné se trouve en zone d'habitation au plan régional d'affectation du sol arrêté par arrêté du gouvernement du 3 mai 2001 ;  
Vu l'avis du service d'incendie du 21 juin 2016;  
Considérant que le projet tombe sous la prescription générale 0.6 du PRAS « atteinte en intérieur d'îlot » ;  
Considérant que le projet déroge à l'article 4 du titre I du RRU (profondeur de construction) ;  
Considérant que l'immeuble comporte 4 logements, autorisés par permis PU12.353 de 1934 ;  
Considérant que la présente demande vise à régulariser la couverture de la cour et la construction d'une annexe en façade arrière ;  
Considérant que la moitié de la cour sera rendue perméable ;  
Considérant que les 4 logements « 1 chambre », non conformes aux normes d'habitabilité du RRU, sont transformés en « studio » en démolissant les cloisons ;  
Considérant qu'ainsi, ces logements bénéficient d'un éclairage naturel suffisant ;  
Considérant que les annexes abritant les WC sont agrandies sur 4 étages afin de créer une salle de douche correcte par logement ;  
Considérant que l'annexe s'appuie sur un mitoyen particulièrement élevé et ne pose pas de problème d'ensoleillement aux parcelles voisines ;  
Considérant que l'enquête publique n'a suscité aucune réclamation de la part du voisinage ;  
Considérant que la construction de ces salles d'eau améliore l'habitabilité des logements ;

Les dérogations au RRU sont accordées

## **AVIS FAVORABLE SOUS CONDITION (UNANIME)**

- [ préciser les matériaux de l'annexe
- [ prévoir une ventilation forcée